

Règlement

Organisateur : la **Trans-Soloigne**, est organisée par Ardon Randonnée, association de randonnée pédestre, affiliée à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (N°00253)

Parcours : 3 parcours en ligne :
63 km entre Romorantin et Ardon
43 km entre Neung sur Beuvron et Ardon
25 km entre Yvoy le Marron et Ardon

Les arrivées de tous les circuits se feront au gymnase d'Ardon

Les parcours se font à allure libre au cours de la journée. Pas de classement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler les parcours en cas de force majeure
Assurance : Un contrat de responsabilité civile a été souscrit, via la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. Les licenciés de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres de s'assurer personnellement. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs, en cas de dommages et séquelle durant l'épreuve et après l'épreuve. Les organisateurs ne sont pas responsables des objets perdus ou dérobés pendant la manifestation

Règlementation : Les participants doivent impérativement respecter le code de la route ainsi que les arrêtés municipaux en vigueur.

Contrôle et Ravitaillement : Des points de contrôle et de ravitaillements seront prévus tout le long du parcours (tous les 9 km environ). Les participants devront obligatoirement présenter à chaque point la carte de route qui leur sera remise au départ.

Des poubelles seront à votre disposition à chaque ravitaillement. La randonnée est une activité nature, Merci de ne pas jeter vos papiers et gobelets par terre. Fermeture du poste de contrôle de Beausjour à 16h 30.

Merci de respecter

Abandon : Les participants qui abandonneront devront, dans la mesure du possible, se rendre au point de contrôle suivant. Ils remettront leur carte de route aux organisateurs, et seront rapatriés vers Ardon. Ne quittez jamais la manifestation sans avoir prévenu les organisateurs. Les organisateurs fermeront les circuits.

Inscription : 10€50 pour Romorantin Ardon 7€ pour le transport
9€ pour Neung sur Beuvron Ardon 7€ pour le transport
7€ pour Yvoy le Marron Ardon 6€ pour le transport

Majoration de 1€ pour les non licenciés de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

L'inscription des mineurs ne se fera que sur accord de leur représentant légal. Ils devront être accompagnés d'un adulte responsable tout le long du parcours.

Règlement des inscriptions uniquement par chèque à l'ordre de « Ardon Randonnée » avant le 23 mai 2026
Aucune inscription ne se fera sans règlement joint.

L'inscription donne droit au transport d'Ardon vers le lieu de départ, aux ravitaillements et à l'assistance des organisateurs. Chaque participant recevra également un souvenir de la manifestation.

Aucun remboursement en cas de non-participation, l'inscription restera acquise à l'organisation
Toute personne non inscrite sera considérée comme étrangère à la manifestation et ne pourra prétendre aux services mis en place par les organisateurs. Les accompagnateurs à vélo ne sont pas autorisés.

Horaire et déplacement : Les transports ne seront assurés par l'organisation que d'Ardon vers le lieu de départ du parcours.

Aucun participant ne sera ramené vers le lieu de départ à l'issue de la manifestation

Départ des cars à 5h00 pour le 63km, à 7h00 pour le 43km à 8h 40 pour le 25km. Le départ des cars se fera du gymnase d'Ardon. Attention les cars partiront à l'heure.

Les retardataires seront considérés comme non partant et ne pourront être conduits vers les lieux de départ par l'organisation

Converture médiatique : De part son engagement, le participant autorise l'organisateur, les partenaires et les médias à utiliser les images et photos sur lesquelles il pourra apparaître, ceci dans le cadre de reportages de promotion de l'épreuve.

Animaux Domestiques : Les animaux domestiques seront interdits lors de la manifestation.

Acceptation du règlement : Tout participant à la **Trans-Soloigne** déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte l'intégralité de ses clauses

Bulletin d'inscription Individuel

Ce bulletin peut être photocopié. A remplir de façon lisible et à

retourner avec votre règlement
(Chèque à l'ordre de « Ardon randonnée ») à :

Ardon Randonnée
49 Route d'Olivet
45160 Ardon

Avant le 23 mai 2026 obligatoirement

Je soussigné (écrite en lettre capitale – cocher les cases utiles)

Nom : _____

Prénom : _____ Sexe M F

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Mail et/ou tél : _____

Club : _____

N° licence : _____

(Fédération Française de la Randonnée Pédestre)

Inscription (Randonnée – Ravitaillements – souvenir) :

	Licencié FFRP	Non Licencié FFRP	Transport
<input type="checkbox"/> 63 km – Romorantin – Ardon	10€50	11€50	7€
<input type="checkbox"/> 43 km – Neung sur Beuvron – Ardon	9€	10€	7€
<input type="checkbox"/> 25 km – Yvoy le Marron – Ardon	7€	8€	6€

Total : _____

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et m'engage à le respecter et j'atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Signature obligatoire
(Représentant légal pour les mineurs) :